



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 38455

## Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la demande de révision de l'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, souhaitée par les associations de rapatriés d'Afrique du Nord. La demande des rapatriés est justifiée par l'inégalité de traitement qui leur a été réservée au regard des conditions de remboursement des prêts de réinstallation. Cette requête a été reconnue comme justifiée et il avait été annoncé, à grands renforts médiatiques, que des mesures allaient être prises pour répondre à la demande des rapatriés. Aussi, il lui demande de lui indiquer précisément ce qu'elle envisage de faire pour permettre la révision de ladite loi.

## Texte de la réponse

Pour répondre au souhait des Français repliés d'outre-mer, une commission consultative des rapatriés a été instituée par arrêté du 6 février 2001. Cette instance aura à proposer en les hiérarchisant les demandes qu'elle juge prioritaires. C'est dans ce cadre que la question des prélèvements sur l'indemnisation est susceptible d'être abordée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Couve](#)

**Circonscription :** Var (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38455

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1999, page 6930

**Réponse publiée le :** 12 novembre 2001, page 6485